



**5, rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis**  
 Téléphone : 06.56.88.86.89  
 Site : <https://marcoussis.mandibul.com/>  
 E.mail : [brocante.marcoussis@gmail.com](mailto:brocante.marcoussis@gmail.com)



# MARCOUSSIS

## Brocante du Lundi de Pâques

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

### La VENTE d'ARMES est INTERDITE

**ATTENTION :** Si vous avez acheté des objets pour les revendre votre activité est assimilée à celle de brocanteur ou d'antiquaire, vous risquez la vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale et vous vous exposez aux sanctions prévues par décret,

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement et/ou une amende qui pourra atteindre la moitié de la valeur des objets recelés (article 460 du code Pénal)

Particulier : Vide grenier

Professionnel :

- Braderie,
- Antiquités-Brocante

**MARCOUSSIS = 6 € le mètre linéaire**  
**EXTERIEURS = 12 € le mètre linéaire**

**Alimentaires (6 ml compris dans forfait)**

- Extérieurs = 120 €
- Marcoussis = 90 €

Supplément forfaitaire de **30 €** pour les camions d'objets encombrants stationnant autour des places

Longueur souhaitée : \_\_\_\_\_ mètres

Montant réglé : \_\_\_\_\_ Euros

Espèces  Chèque

N° de Reçu : \_\_\_\_\_

**Seulement pour les particuliers :**

Conformément au code du commerce et notamment l'article 310-2 modifié par la loi du 4/08/2008 et au décret paru au JO du 7/01 et à l'arrêté du 9/01/2009 relatif aux ventes au déballage, **il est désormais obligatoire de signer** lors de votre inscription une attestation précisant que vous n'avez pas déjà participé à 2 manifestations de même nature dans l'année en cours.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

*Atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 brocantes dans l'année.*

**Je certifie avoir lu le règlement intérieur au verso**  
Date et Signature

*Chèques à l'ordre de : AMFAI brocante*

### DOCUMENTS à JOINDRE : une pièce d'identité plus un Kbis pour les professionnels

*Cadre réserve au syndicat d'initiative*

**IDENTITE : C.I ou P.C ou Passeport N° : \_\_\_\_\_**

**NB : Les inscriptions par correspondance, doivent parvenir 2 semaines avant le lundi de Pâques.**  
**Merci de joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi du reçu**

# RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE

**Il n'y a pas de places réservées**, sauf pour les **riverains** et les **alimentaires** (munis du ticket ad hoc). Les riverains s'installent devant leur maison.

Les alimentaires et les camions autorisés ont un emplacement numéroté, délimité, avec marquage au sol.

Les exposants seront placés en fonction de leur arrivée **par des placiers**, ils s'engagent à respecter l'emplacement qui leur aura été attribué à partir de 6h00 le matin.

À 7h30, les places non occupées seront considérées comme libres et pourront être à nouveau vendues. Il n'y aura **aucun remboursement**.

## A. Stationnement :

- Il est **interdit de conserver son véhicule** sur la brocante **sauf autorisation spéciale mentionnée sur le ticket**.
- Les parkings à votre disposition vous seront indiqués par les placiers.

## B. Sécurité :

- Un poste de premiers secours est installé devant la police municipale (17, rue Alfred Dubois)
- Tout participant s'engage à respecter les limites de la brocante.
- Tout participant installé sur la rue Alfred Dubois et le bd Nélaton, s'engage à laisser un passage de sécurité **de 4 m** au centre de la voie **pour les véhicules d'urgence**

## C. Inscriptions et frais de participation.

 Tout participant devra :

- Remplir une fiche d'inscription, accepter le présent règlement, justifier de son identité physique ou morale par une pièce d'identité et un K-bis de moins de 3 mois pour les professionnels.
- Présenter sa pièce d'identité et le reçu fourni à l'inscription, à toute réquisition des organisateurs ou des représentants de l'ordre.
- Acquitter :
  - un droit en fonction de la longueur de son emplacement, y compris pour les habitants de la ville s'installant devant chez eux. (\*)
  - un forfait pour les vendeurs de nourriture, y compris pour les commerçants de la ville dans leur boutique.
  - un supplément pour les camions d'objets encombrants stationnant autour des places.
- Il sera délivré un reçu à présenter à toute réquisition des organisateurs.

## D. Inscription le jour de la brocante :

- Dans la limite des places disponibles, il sera possible de s'inscrire auprès des placiers en présentant un justificatif d'identité et un KBis, **pour les professionnels**. Les droits seront acquittés directement auprès des organisateurs aux entrées de la brocante.

## E. Entrées de la brocante :

- À l'est > Route de Montlhéry aux feux tricolores de Bellejame
- À l'ouest > carrefour route d'Orsay / route de Beauvert (école d'horticulture des Orphelins d'Auteuil)

## F. Propreté de la ville :

- Chacun est responsable de son emplacement, il s'engage donc à le laisser propre en évacuant tous les résidus de son exposition.
- Chacun respectera les espaces verts

**Toute tentative de prosélytisme confessionnel ou politique est interdite dans cette manifestation et entraînera l'exclusion immédiate de la brocante sans remboursement.**

Nous souhaitons que le respect de ces consignes, permette à tous de passer une excellente journée.

Cependant en cas de litige s'adresser aux organisateurs **dans la maison des associations, promenade Victor Hugo** où une permanence sera assurée toute la journée.

**(\*) Les riverains désirant exposer devant leur porte devront réserver leur emplacement dans les premiers jours des inscriptions et le matérialiser avant 4h le matin de la brocante.**